

Chronologie des problèmes de la piscine intérieure

12/24 Lettre du président

La machinerie de la piscine intérieure nous a lâché et nous avons été dans l'obligation de la fermer. J'ai demandé à plusieurs reprises à l'administrateur de mettre en demeure l'entreprise d'exécuter les travaux de remise en état conformément à la garantie de deux ans qu'elle nous doit contractuellement. J'ai reçu en réponse deux devis à accepter, auxquels devaient s'ajouter des frais de main d'œuvre. J'ai refusé en demandant que nos droits soient défendus, y compris de manière coercitive. J'attends !!!!! Bien entendu, j'engagerai toutes les actions afin de remédier à cette situation aux mieux de nos intérêts et dans les plus brefs délais.

10/01/25 Lettre du président

Réunion le 09/01/25 avec LORES

L'entreprise assure et prend en charge la remise en état complète de l'installation, Gaines et Pompe de circulation avec une fin de travaux prévue le mercredi 15 janvier 2025.

Elle assurera la vérification de la parfaite étanchéité des gaines après travaux.

Elle procédera au remplacement de la pompe du circuit piscine suivant son devis de 687€ (quel devis?) et fera établir un devis de réparation pour la pompe remplacée.

Elle remettra un devis pour l'installation d'une 2ème pompe de circulation avec by-pass.

Elle remettra un devis pour la remise en état du local.

Elle remettra un devis pour l'entretien et la maintenance de l'installation.

15/01/25 Lettre du président

Après une épreuve de force avec l'entreprise, nous avons obtenu gain de cause quant à l'application de la garantie et la prise en charge des travaux de remise en état par cette dernière.

Ceux-ci devraient être terminés pour la fin de semaine.

Les douches seront vérifiées et réparées si nécessaire.

06/02/25 Lettre de relance à LORES

Nous sommes le nouvel administrateur de Perla Blanca 3, avec qui vous avez conclu un marché de travaux pour la remise en état de l'installation de chauffage de l'eau et de traitement de l'air de la piscine intérieure sur la base du devis PR141 du 25.10.2023, d'un montant de 23 129.15 TTC.

Cette installation est tombée en panne et lors de la réunion sur place du 9 janvier 2025, vous avez pris l'engagement de procéder aux réparations nécessaires dans le cadre de la garantie de deux ans.

Ces travaux consistaient au remplacement de la pompe de circulation et à la réfection complète des gaines de soufflage et d'extraction, avec vérification de l'étanchéité avant le 15 janvier.

Nous sommes le 5 février, et seule, la pompe de circulation a été remplacée.

Nous vous demandons de terminer ces travaux immédiatement, en nous indiquant par retour les dates d'intervention, faute de quoi nous serons dans l'obligation d'engager à votre encontre, les actions qui s'imposent.

26/02/25 courrier Acta2 du président

Concernant notre piscine intérieure, les réparations ont été effectuées, le local piscine nettoyé, et la piscine remise en service. J'ai néanmoins demandé un audit des installations techniques des deux piscines afin de déterminer les actions préventives à mettre en œuvre pour nous prémunir au maximum de nouvelles pannes et de contractualiser l'entretien et la maintenance de ces installations avec une entreprise spécialisée.

FACTURES LORES

25/10/23 : visite, tests, calculs	481€
22/12/23 : devis du 25/10/23	23129€
13/02/24 : installation batterie	695€

FACTURES SILITER TTC

02/25 : Visite et calculs	1331€
06/25 : Travaux	4065€

AUTRES FACTURES

18/03/25	DAVID - ouverture fermeture mur pour vérifier conduit de ventilation	108€
21/05/25	Ste GALEANO - Installation du bypass (devis du 21/01/25)	535€
30/06/25	Ste SEBASTIAN - Recherche des traces d'humidité plafond	180€
30/06/25	Ste SEBASTIAN - Travaux piscine chauffée	150€

RESUME

Fin 2023, suite à des pannes, la société LORES est contactée.

Elle effectue une visite, réalise des tests et des calculs puis un devis. Les travaux sont réalisés.

Fin 2024, nouvelle panne et en janvier 2025, LORES s'engage à faire les réparations sous garantie.

Début février 2025, Acta2 relance LORES car, suite à l'engagement pris, seule la pompe de circulation a été remplacée. La réfection complète des gaines de soufflage et d'extraction, ainsi que la vérification de leur étanchéité, restait à réaliser.

Courant février 2025, le président indique que l'ensemble des travaux ont été effectué et indique avoir néanmoins demandé un audit à la société SILITER

Or, le rapport de SILITER, établi à la suite de la visite du 24/02/2025, mentionne la présence de fuites d'air dans les conduits et la nécessité de procéder à la rectification du réseau de conduits.

QUESTIONS

Pourquoi indiquer en février 2025 que tous les travaux ont été réalisés alors que ce n'était pas le cas, car, selon le rapport de SILITER, des fuites d'air persistaient et le réseau de conduits devait être remplacé ?

Pourquoi LORES a-t-elle facturé le 13/02/2024, la somme de 695 € pour le remplacement d'une batterie à la sortie du déshumidificateur, alors que ce matériel figurait dans sa facture de 23 129 € ? (voir alinéa 8)

Les différents travaux réalisés par SILITER correspondent-ils à ceux que LORES n'a pas exécutés ?

Si tel est le cas, envisageons-nous d'engager une procédure afin d'obtenir le remboursement de ces montants (5 396 €), sans compter les diverses factures de DAVID, GALEANO, SEBASTIAN ?